

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

***LOISIRS ACCUEIL
LOIRET***

31 décembre 2009

Bilan Actif

	Exercice clos au 31/12/09			N-1
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles				
Logiciel informatique	13 246,52	13 246,52	0,00	963,83
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	13 566,75	12 643,86	922,89	1 267,89
Mobilier	10 841,64	8 371,16	2 470,48	3 089,52
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements versés	1 000,00		1 000,00	1 000,00
TOTAL	38 654,91	34 261,54	4 393,37	6 321,24
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances				
Clients et comptes rattachés	18 669,22	4 420,88	14 248,34	36 282,32
Autres créances	16 415,55		16 415,55	11 523,00
Avances et acomptes versés / commandes			0,00	0,00
Divers				
Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Disponibilités	300 242,35		300 242,35	273 715,32
TOTAL	335 327,12	4 420,88	330 906,24	321 520,64
<u>COMPTES REGULARISATION ACTIF</u>				
Charges constatées d'avance	24 784,53		24 784,53	12 896,17
TOTAL	24 784,53		24 784,53	12 896,17
TOTAL GENERAL	398 766,56	38 682,42	360 084,14	340 738,05



Bilan Passif

	31/12/2009	N-1
	Net	Net
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Réserves de fonctionnement	174 162,13	163 168,42
Résultat de l'exercice (bénéfice)	4 841,35	10 993,71
Subvention d'investissement	3 236,56	4 749,72
TOTAL	182 240,04	178 911,85
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provision retraite	17 727,00	16 607,00
TOTAL	17 727,00	16 607,00
<u>DETTES</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 277,87	46 742,32
Fournisseurs et comptes rattachés	88 597,36	49 487,36
Personnel	13 595,06	15 363,60
Organismes sociaux	20 387,73	22 146,18
Autres dettes fiscales et sociales	20 259,08	11 479,74
Autres dettes		
TOTAL	160 117,10	145 219,20
TOTAL GENERAL	360 084,14	340 738,05



Compte de Résultat

	Exercice Clos au 31/12/09	N-1
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Production vendue (services)	244 252,06	250 452,54
Subvention du Conseil Général	172 500,00	172 569,66
Reprise sur provisions Transfert de charges	22 541,95	25 185,60
Autres produits	228 29	1 273,52
TOTAL	439 522,30	449 481,32
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Autres achats & charges externes	176 776,61	191 495,27
Impôts, taxes et versements assimilés	9 033,53	6 569,52
Salaires et traitements	165 343,52	168 187,84
Charges sociales	71 003,98	65 577,70
Dotation aux amortissements	2 888,12	2 507,34
Dotation aux provisions	21 710,74	17 044,14
Autres charges	259,47	3 279,01
TOTAL	447 018,97	454 660,82
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 493,67	5 179,50
Produits financiers		
Produits sur cession valeurs mobilières	1 357,02	12 394,47
Charges financières		
Produits exceptionnels		
Produits sur exercices antérieurs	7 067,31	
Subvention invest.virée au compte de résultat	2 473,41	2 385,62
Produits exc sur opération de gestion	2 047,90	4 666,13
Charges exceptionnelles		
Charges sur exercices antérieurs	410,62	
Charges exc sur opération de gestion /cession	200,00	738,01
Impôts sur les bénéfices		
	-	2 535,00
BENEFICE	4 841,35	10 993,71

ANNEXE

EXERCICE 01.01.2009 au 31.12.2009

TOTAL DU BILAN 360 084.14 Euros

RESULTAT : Bénéfice de 4 841.35 Euros

1 FAIT MAJEUR

Néant

2/ PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3/ NOTES SUR LE BILAN :

3.1 SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Subvention équipement	12 521.12	960.25	3 059.00	10 422.37

AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
	7 771.40	2 473.41	3059.00	7 185.41

La subvention d'investissement attribuée par le Conseil Général est reprise au compte de résultat selon le même plan que l'immobilisation financée.

3.2 PROVISIONS

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Pension	16 607.00	17 727.00	16 607.00	17 727.00
Créances	437.14	3 983.74		4 420.88
	17 044.14	21 710.74	16 607.00	21 027.88

3.3 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Logiciels	13 246.52	0.00	0.00	13 246.52
Matériel de bureau	13 566.75	0.00	0.00	13 566.75
Mobilier	9881.39	960.25		10 841.64
TOTAL	36 694.66	960.25	0.00	37654.91

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Logiciels	12 282.69	963.83		13 246.52
Matériel de bureau	12 298.86	345.00	0.00	12 643.86
Mobilier	6 791.87	1 579.29	0.00	8 371.16
TOTAL	31 373.42	2 888.12	0.00	34 261.54

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisible de l'immobilisation et conformément à la durée généralement admise

3.4 CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant Brut	Jusqu'à 1 an	.à plus d'un an
Clients	18 669.22	18 669.22	
Autres créances	16 415.55	16 415.55	
TOTAL	35 084.77	35 084.77	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	Montant brut	Jusqu'à 1 an	.à plus d'un an
Acomptes clients	17 277.87	17 277.87	
Fournisseurs	88 597.36	88 597.36	
Personnel congés à payer	13 595.06	13 595.06	
Organismes sociaux	20 387.73	20 387.73	
Dettes fiscales	20 259.08	20 259.08	
TOTAL	160 117.10	160 117.10	

3.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

3.6 REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Néant

LOISIRS ACCUEIL LOIRET
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS

..*.*.*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Nature et objet

- ⇒ Dirigeant concerné : Membres du conseil d'Administration
- ⇒ Nature et objet : Hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, camping), transport (autocar, bateaux)

Au cours de l'exercice 2009, des prestations d'hébergement et de mise à disposition de moyens de transport détenues par les membres du Conseil d'administration ont été effectuées. Le total des produits sur ces locations s'élève à 38 709,55 euros.

Fait à Orléans, le 22 mars 2010

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



S. ACBAILLY

Associé Mandataire Social

LOISIRS ACCUEIL

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS

:*:*:*:

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

LOISIRS ACCUEIL
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LOISIRS ACCUEIL LOIRET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner le respect du principe de séparation des exercices. Le poste « avances et acomptes reçus sur commande en cours » au 31 décembre 2009 s'élève à 16 958,38 euros et comprend les versements effectués par les clients au titre de l'exercice 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 22 mars 2010

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



S. AUBLAÏLLY

Associé Mandataire Social